**4 A INVESTISSEMENT**
SAS au capital de 750 euros,
immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 921 765 673,
dont le siège social est situé : 177 RUE JONCOURS 44100 NANTES

# PROCÈS-VERBAL
# DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
# DU 27 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le vingt-sept octobre,
à quatorze heures,

Au siège social, 177 RUE JONCOURS 44100 NANTES

Les associés de la société 4 A INVESTISSEMENT, SAS au capital de 750 euros, divisé en 750 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Paul ANTOINE, propriétaire de 250 actions
- Monsieur Olivier ANTOINE, propriétaire de 250 actions
- Madame Laurence ANTOINE, propriétaire de 250 actions

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 750 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Paul ANTOINE.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport du Président sur les questions à l'ordre du jour ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par le Président de son rapport.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

## Première résolution

L'Assemblée générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

177 RUE JONCOURS
44100 NANTES

Nouvelle adresse :

16 RUE DES RENARDS
44300 NANTES.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 16 RUE DES RENARDS 44300 NANTES. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

## Deuxième résolution

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

**Le Président**

Zone de signature

Paul ANTOINE

Certifié par yousign